



## INSCRIPTIONS

Rappel : Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont gratuits. Néanmoins, pour des raisons d'organisation et de sécurité, il est nécessaire de procéder à l'inscription de votre enfant.

### Quand ?

Inscriptions à partir du 15 juillet 2014.

### Comment s'inscrire aux TAP et à la garderie gratuite du mercredi (11h30-12h30) ?

L'inscription s'effectue au « guichet unique » situé au 3<sup>e</sup> étage de la Rotonde - annexe de la mairie, 6-8 rue des Filles Notre-Dame, en même temps que les inscriptions à l'école, au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et aux études surveillées. Elle est valable pour l'année scolaire.

Il vous sera demandé de remplir un dossier d'inscription composé d'une fiche de renseignements et d'une fiche sanitaire.

#### **PIÈCES À FOURNIR :**

- **ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE OU EXTRA-SCOLAIRE ;**
- **CARNET DE VACCINATION (OU DOCUMENT ATTESTANT QUE VOTRE ENFANT A SUBI LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES POUR SON ÂGE) ;**
- **LIVRET DE FAMILLE OU EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT ;**
- **TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE DES PARENTS OU TOUT DOCUMENT ATTESTANT D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (UNIQUEMENT POUR L'INSCRIPTION À LA GARDERIE DU MERCREDI).**

#### *À noter*

Le choix du parcours d'activités s'effectuera avant chaque période au moyen d'un formulaire qui vous sera transmis via l'école. Il ne sera pas nécessaire de procéder à une nouvelle inscription en mairie.